

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2025

CRÉATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS DE SANTÉ DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - (N° 994)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Grelier

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.